



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 août. — Il y a eu hier après-midi au Foreign-Office, une conférence à laquelle ont assisté les ministres de Russie, d'Autriche, de Prusse et de France, ainsi que le vicomte Palmerston. M. Van de Weyer a aussi travaillé le même jour au bureau des affaires étrangères, pendant que la conférence était assemblée.

— L'escadre sous les ordres de sir Pulteney Malcolm, a reçu l'ordre de se rallier à Torbay, dans la Manche.

— Le 25 de ce mois 170 recrues pour l'armée de don Pedro, sont parties de Westminster, sous la conduite du colonel Man et du capitaine Davis, pour se rendre à leur destination. C'est le second transport qui a lieu pendant cette semaine. La plupart de ces recrues sont des gens de la campagne.

— Le *Cour-Circular* annonce que le duc de Sussex a visité le roi samedi. Nous présumons que l'éloignement temporaire qui, à ce que nous croyons, est résulté entre les deux frères, du zèle ardent du noble duc pour la réforme, n'existe plus. Le duc est très-populaire, et chacun regrette qu'il ait cessé ses relations avec S. M. Sa visite au roi a produit une satisfaction générale.

On craint que d'ici à quelques mois S. A. R. le duc de Sussex ne soit obligé de se faire faire l'opération de la cataracte.

FRANCE.

Paris, le 28 août. — M. de Talleyrand a encore eu hier une audience du roi, non moins longue que la première.

Grâce aux soins qui lui ont été donnés par l'habile docteur Koreff, M. le prince de Talleyrand est parfaitement rétabli de l'indisposition grave qu'il avait éprouvée à son retour des eaux.

— *Duchesse de Berry.* On s'entretient dans les cercles légitimistes d'un accident qui a failli coûter la vie à la duchesse de Berry. Marie-Caroline, qui trouve, comme il paraît, les chemins libres en la Vendée, a été jetée par son cheval dans un fossé, et s'est démis le bras dans cette chute. L'espèce d'raison funèbre prononcée par un journal légitimiste sur l'aventureuse princesse, nous avait fait penser d'abord qu'elle était tout-à-fait perdue pour le parti.

— Des personnes bien informées assurent que la famille royale se dispose à quitter Holyrood. Le gouvernement anglais n'aurait pas vu avec plaisir l'abus que les Bourbons ont fait de l'hospitalité pour fomenter des troubles en France : et de là des insinuations qu'un roi, même déchu, ne s'expose pas deux fois à recevoir. Ce n'est pas vers l'Espagne que se dirigent, dit-on, les royaux exilés. Ce climat convient peu à la duchesse d'Angoulême. Gratz en Styrie est le séjour qu'ils auraient choisi. La légitimité se mettrait sous la protection de la police autrichienne.

(Temps)
— M. Joubert, conseiller à la cour de cassation, vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

— M. Ducret de Villeneuve, qui devait commander l'expédition de l'Escant, va prendre le commandement de la station du Brésil.

— Le prince de Castelcicala, fils de l'ambassadeur mort du choléra, à Paris, est nommé ambassadeur à Pétersbourg.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.*Suite de l'affaire des St.-Simonien.*

Après le ministère public, la parole est à M. *Olinde Rodrigues*, qui s'efforce de réhabiliter la mémoire de Saint-Simon, qui avait, dit-il, la prétention de descendre de Charlemagne; ensuite il repousse de tous ses efforts l'inculpation d'escroquerie, laissant à ses autres frères le soin de refuser le ministère public sur la question d'outrages à la morale publique.

M. *Simon*, conseil de M. Charlier, est ensuite entendu; cet apôtre se livre à une longue discussion sur l'histoire de la famille de Saint-Simon.

Il est cinq heures et demie, M. Simon demande que M. le président veuille bien suspendre l'audience pour qu'il puisse se reposer et prendre quelques aliments.

L'audience est suspendue.

Pendant cette suspension, des groupes innombrables circulent autour du palais dans l'espérance que les Saint-Simoniens sortiront pour dîner; mais les Saint-Simoniens ont cru devoir demeurer dans l'intérieur du palais où ils se sont fait apporter à manger. Nous remarquons que ce dîner est accompagné de quelques verres d'un bon vin et de plusieurs tasses de café qui sont partagées avec les dames assistant les apôtres.

A huit heures, l'audience est reprise, nous remarquons avec surprise qu'un assez grand nombre de femmes, jeunes et vieilles, se sont placées au banc des prévenus et mêlées au rang des membres de la famille Saint-Simonienne.

M. *Simon* a la parole; toutefois cet apôtre annonce que son père Enfantin lui ayant manifesté la volonté de prendre la parole sur la question d'outrage à la morale publique, il n'a rien à ajouter à ses premières observations.

La parole est à M. *Chevalier*, prévenu; ensuite à M. Lambert, conseil de toute la famille.

Ils sont entendus l'un et l'autre.

Duverger. — J'arrive, dit-il, un peu tard, cependant j'ai besoin que vous me prêtiez un instant d'attention. Depuis quatre mois je vis dans une retraite complète...; car malgré le reproche d'immoralité adressé par M. l'avocat-général, je déclare que depuis quatre mois, je vis dans un célibat complet. (Mouvement pénible d'émotion.)

Oui, dit l'orateur, depuis quatre mois, j'habite cette hauteur qui surplombe sur cette large vallée où gît Paris; comme un vil tas de pierre, où coulent des torrents de larmes, où des milliers des cris de prostituées se font entendre, où des misères de tout genre circulent à côté de l'opulence avilie... Et là j'ai médité long-temps et laborieusement.

L'orateur se livre ensuite à la discussion sur la doctrine. Arrivé à ce qu'il appelle la grande loi d'amour, le président l'interrompt, et lui dit qu'il est obligé de lui imposer silence, parce qu'il fait l'éloge de la polygamie, et que la loi la répute un crime.

Duverger. — M. le président, attendez ma conclusion pour juger...

M. le président. — La cour a entendu.

L'orateur poursuit sa dissertation, il parcourt la Chine, l'Afrique, le Congo, et revient à Paris, à l'Opéra, et finit sur ce point, en s'éloignant, dit-il, du monde qu'il ne peut envisager qu'avec un sentiment de pitié et de dégoût. L'orateur termine en nous annonçant que le jugement de Dieu est commencé et que de grandes choses sur la terre vont s'accomplir!..

M. *Barault* a la parole. — Cet apôtre se livre à une longue discussion sur l'immortalité du siècle.

Au moment où M. *Barault* engage une discussion sur l'adultère et la prostitution, M. le président l'interrompt et dit :

La défense dégénère en scandale, l'audience est levée; à demain neuf heures.

M. *Barault.* — C'est ainsi que se termine le concile.

L'audience est levée à minuit.

Autour du Palais tout est calme.

Depuis huit heures du soir la foule s'est retirée, et le cortège saint-simonien s'éloigne entouré seulement des ombres de la nuit.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 30 août — Il y a trois jours que S. M. la reine étant à la promenade, son cheval s'est emporté, un villageois qui se trouvait sur la route de Grimberg, près de Vilvorde, conduisant sa charette, eut l'idée heureuse de la placer en travers de la chaussée où le cheval de la reine s'est aussitôt arrêté. S. M. n'a pas éprouvé le plus léger accident. Le villageois a reçu une gratification.

— Hier soir, un courrier est parti du ministère des affaires étrangères, chargé de dépêches pour M. le baron de Loë. Il est également parti un courrier porteur de dépêches pour M. Goblet, à Londres.

— M. Emile Mosselman, beau-frère de M. Le Hon, et attaché à la légation belge à Paris, vient de succomber, victime de l'épidémie régnante; il avait à peine atteint sa 25^e année. Nous apprenons que LL. MM. le roi et la reine des Français, pour témoigner la part qu'ils prenaient à ce triste événement, ont envoyé complimenter M^{me} Le Hon, le ministre belge n'étant pas encore de retour dans la capitale.

— Un courrier du cabinet anglais qui a quitté Constantinople le 12 août a passé hier à Bruxelles allant à Londres avec des dépêches dont voici le contenu sommaire. Constantinople est dans la consternation par suite de la nouvelle qu'on y a reçue d'une grande bataille que les troupes du sultan ont perdue dans les environs de Tripoli de Syrie, contre l'armée du pacha d'Egypte. La déroute des Turcs a été complète et une grande partie de leurs troupes d'Asie a passé du côté du pacha.

— M. le comte de Latour-Maubourg, ministre de France à Bruxelles, est de retour de son voyage d'Anvers; il est arrivé hier à midi.

— La nuit dernière à deux heures du matin est arrivée une estafette apportant des dépêches adressées à l'ambassadeur de France.

— Le colonel d'artillerie Paixhans doit partir ce matin pour Namur.

— Hier a eu lieu au local de la banque, selon l'annonce qui en avait été faite, la réception des souscriptions pour l'emprunt de la ville de Bruxelles. Le montant total des souscriptions s'est élevé à 7,500,000; de sorte qu'il faudra réduire de plus de moitié chaque souscription offerte. La ville de Bruxelles peut être rassurée sur son avenir financier, puisqu'elle inspire une pareille confiance aux capitalistes. Ce premier essai d'emprunt fait à l'intérieur du pays et en s'adressant aux capitalistes belges par l'intermédiaire d'un établissement financier tel que la banque de Bruxelles pourra servir d'avertissement au gouvernement. S'il s'agit encore de contracter des emprunts pour compte de l'état nous espérons qu'on s'adressera d'abord aux indigènes avant de recourir aux étrangers et d'en passer par toutes les conditions qu'il leur plait de nous imposer.

— Nos 24 derniers millions sont adjugés depuis une huitaine de jours. Il ne paraît pas qu'ils aient été à des conditions beaucoup plus avantageuses que les premiers 24 millions. Seulement on est parvenu à force d'instances auprès de M. Rotschild à lui faire renoncer à certain art. 9 de son premier contrat qui portait qu'en cas de guerre il ne fournirait pas les fonds de l'emprunt.

LIÈGE, LE 31 AOÛT.

Élections. — Les collèges électoraux de l'arrondissement de Maestricht, convoqués pour élire un sénateur, en remplacement de M. le baron de Loë, ont été réunis à Tongres et à Fauquemont, le 28 de ce mois. Le bureau principal était présidé par M. Raymaekers, membre de la chambre des représentants, et président du tribunal de première instance. Le dépeillement des différens scrutins a donné pour résultat :

85 voix à M. Hennequin, gouverneur du Limbourg ;

30 voix à M. le comte de Geloës d'Elstloo.

M. Hennequin ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé sénateur.

M. le comte de Geloës paraissait d'abord être le candidat qui devait l'emporter ; mais il a déclaré renoncer à la candidature. La position particulière dans laquelle il se trouve, par suite de l'adoption des 24 articles (M. de Geloës habite la rive droite de la Meuse), ne lui permettait pas, a-t-il dit, d'accepter les honorables fonctions qu'on voulait lui confier. Il a prié les électeurs de porter leurs suffrages sur un autre candidat.

— M. Ch. Vilain XIII a été réélu le 28 de ce mois, membre de la chambre des représentants par le district de St.-Nicolas.

On nous assure qu'on s'occupe du travail pour la distribution de l'ordre Léopold. M. le comte Felix de Mérode, ministre d'état, serait nommé chancelier de l'ordre.

— Un arrêté royal, en date du 25 de ce mois, ordonne à l'égard de la province de Namur et de la partie de la province de Hainaut, situées sur la rive droite de la Sambre, la levée des mesures sanitaires, prescrites par les arrêtés des 3 et 5 avril, 1^{er} mai et 16 juin derniers.

— On écrit des frontières polonaises, 10 août :

« Les armées prussiennes abandonnent nos contrées et se concentrent vers le Rhin. On dit que les notables de notre province (Posnanie) transmettront au roi de Prusse une adresse pareille à celle de Gallicie, pour demander son intervention en faveur de leurs compatriotes polonais, qui continuent à s'expatrier pour échapper aux vengeances de la Russie. Les dames du grand-duché de Posnanie, connues par leur attachement à la patrie, s'occupent en ce moment à faire un superbe tapis, dont les broderies représentent des scènes de la révolution de Pologne ; il est destiné au docteur Spazier, comme gage de reconnaissance pour son ouvrage sur l'histoire de cette mémorable époque.

« Une tentative de suicide vient de faire une grande sensation à Varsovie. M. Czarnowski, officier du 8^e régiment de ligne, de la garnison de Modlin, se confiant à la capitulation faite avec cette garnison, était rentré dans le palatinat de Plock, où il était tranquille, lorsque, par suite de l'ordonnance qui condamne tous ceux qui avaient porté les armes à être incorporés comme simples soldats dans l'armée russe, il fut conduit comme recrue à Varsovie. Là, dans son désespoir, il se précipita dans la Vistule. Il fallut l'en retirer de vive force, car il voulait mourir pour échapper au sort qui l'attendait. »

— Il y a eu à Manchester, comme dernièrement à Leeds, une réunion publique pour prendre en considération la nécessité d'adresser une pétition au roi, afin de l'engager à employer son influence auprès de l'empereur de Russie en faveur de la malheureuse Pologne, et à demander l'exécution des traités qui garantissent aux polonais leur nationalité et une constitution.

— Le docteur Talma, médecin-dentiste, est arrivé à Liège où il compte rester quelques jours, il est descendu à l'hôtel du Pavillon-Anglais.

BULLETIN.

Tous les journaux se plaignent de la stérilité des nouvelles. Et en effet, le drame européen languit, les événements se font de plus en plus attendre, ou avortent dans leurs conséquences. La politique n'ose conclure : elle a peur de son dernier mot, qui pourrait être : la guerre.

Cette crainte de la guerre domine partout aujourd'hui : à Saint-Petersbourg, comme à Paris, à Londres, à Madrid, à Vienne, à Berlin.

Voyez l'empereur Nicolas. Après la chute de Varsovie, on pensait qu'échauffé par la victoire, il allait précipiter ses cosaques vers la France et la Belgique, pour y punir à la fois Juillet et Septembre ; mais les joies de l'orangisme et du carliisme ne furent pas longues ; l'autocrate fit halte à la Vistule, et nous le voyons aujourd'hui caresser un ambassadeur du gouvernement britannique, qui, semblable-t-il, vient cependant d'un visage sévère, lui demander compte de sa conduite envers les nobles débris de la Pologne.

La pointe vigoureuse du ministère Périer en Italie, semblait aussi devoir compromettre la paix générale. Les bataillons autrichiens s'amoncelaient menaçans autour d'Ancone ; cependant, malgré les grandes colères de la chancellerie, les français occupent encore assez paisiblement leur pied à terre dans la péninsule italique.

L'Espagne à son tour, montre quelque velléité en faveur de don Miguel, elle se ravise prudemment, et ses troupes s'arrêtent l'arme au bras à la frontière.

Bientôt après, le protocole de Francfort jette l'alarme dans les esprits. C'était un manifeste contre la liberté européenne, une déclaration de guerre au gouvernement de Louis-Philippe. Les puissances qui dominaient dans la diète, l'Autriche et la Prusse, pour calmer tant d'irritation, s'empresent de désavouer toute pensée d'oppression, même envers l'Allemagne.

L'Autriche rassemble une armée dans le Vorarlberg, La Suisse s'en émeut, et menace de faire courir la croix de feu dans ses montagnes. Des paroles de paix partent de Vienne : le prince de Metternich s'empresse de protester de ses intentions pacifiques.

Le gouvernement belge subit la loi générale. Le département de la guerre demande de l'argent et des soldats ; mais bientôt à ces signes de résolutions fortes succèdent les faiblesses et les temporisations.

C'est surtout dans le sein de la conférence de Londres que la crainte de la guerre se résume avec énergie. Aussi ses débiles enfantemens languissent méprisés, pas une de ses volontés ne se résout en action ; elle a horreur du mouvement, elle n'ose faire un pas de peur de rapprocher de la ligue qui suit avant elle sépare la paix de la guerre.

Cette disposition des esprits, nous devions l'exploiter. On craint le retentissement du canon en Belgique, la Belgique devait donc fixer un terme fatal, passé lequel le pays, sans plus tenir compte des terreurs de la diplomatie, se serait regardé comme libre de tout engagement. La peur de la guerre pouvait seule rendre quelque énergie aux hommes d'état qui régissent aujourd'hui les affaires de l'Europe. On peut se rappeler que pour éteindre le feu de nos batteries contre Maestricht, la conférence força le roi Guillaume à nous ouvrir l'Escaut ; et quand la Hollande nous envahit, le ministre du 13 mars lui-même, jeta une armée entre elle et nous pour empêcher les suites du conflit, sans s'inquiéter de Berlin et de Petersbourg.

Suivant toute apparence cependant le ministère éternel qui nous conduit, se complait dans son existence végétative, et d'ici à quelques jours, le tems aura brisé l'une des planches de salut qui nous restent.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 28 août, à 9 heures du matin, au 29 août à la même heure, 35 nouveaux cas, 25 décès.

Molenbeek, 28. — 4 cas de choléra, 3 décès.
Etterbeek, 29. — 2 cas nouveaux, 1 décès.
Ivelles, 29. — 1 cas nouveau, 1 décès.
Saint-Josse-ten-Node, 28. — 3 cas nouveaux, 2 décès.
Hal, 28. — 10 cas nouveaux, 7 décès.
Gand, 28 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 6 décès, 15 nouveaux cas, 24 en traitement, 19 convalescens, 4 guéris.
Termonde, 28. — 3 cas nouveaux, aucun décès.
Alost, 28. — 3 cas nouveaux, 3 décès.
Rupelmonde, 27. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

Ninove, du 24 au 27. — 3 cas nouveaux, suivis de décès.
Bruges, du 26 au 28. — 10 cas nouveaux, 1 décès.
Ostende, du 26 au 28. — 8 cas nouveaux, 5 décès.
Anvers. — Du 29 au 30, 11 nouveaux cas, 5 morts, 9 guéris.
Malines, 28. — 2 cas nouveaux, 1 décès.
— Le 29, l'épidémie s'est manifestée à Woluwe-St-Etienne village sur la route de Louvain.

COLLÈGE DE LIÈGE. — DISTRIBUTION DES PRIX.

Hier, à quatre heures, la distribution solennelle des prix a été faite, dans la salle de la Société d'Émulation, aux élèves du collège, dans l'ordre suivant :

LANGUE ANCIENNE.

RHÉTORIQUE. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Dans le petit nombre d'élèves qui ont suivi tous les cours aucun ne s'est assez distingué pour obtenir ce prix. — Cours latin. — Premier prix, Louis Dejardin, de Liège, externe. Second prix, Alexandre Deponthière, de Liège, externe. Premier accessit partagé, Emile Donville, de Liège, externe, et Eugène Wacken, de Bruxelles, externe. Second accessit, Pierre Edouard Lamarche, de Liège, externe. — Discours français. — Premier prix, Eugène Wacken, déjà nommé. Second prix, Alexandre de Paul, de Fleurbaillon, externe. Premier accessit partagé, Louis Dejardin, de Liège, externe, et Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second accessit partagé, Alexandre Deponthière, déjà nommé. — Vers latin. — Premier prix, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second prix, Louis Dejardin, déjà nommé. Premier accessit, Emile Donville, déjà nommé. Second accessit, Louis Josse, de Wandre, externe, et Eugène Wacken, déjà nommé.

Concours de la fin de l'année. — Discours latin. — Premier prix, Louis Dejardin, déjà nommé. Second prix, Pierre Edouard Lamarche et Eugène Wacken, déjà nommés. Premier accessit, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second accessit, François Lelarge, de Liège, externe. — Discours français. — Premier prix, Pierre Edouard Lamarche, déjà nommé. Second prix, Eugène Wacken, déjà nommé. Premier accessit, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second accessit, Louis Dejardin, déjà nommé. — Vers latin. — Premier prix, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second prix, Louis Dejardin, déjà nommé. Premier accessit, François Lelarge, déjà nommé. Second accessit, Pierre Edouard Lamarche, déjà nommé. — Langue grecque. — Premier prix, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second prix, François Lelarge, déjà nommé. Premier accessit, Louis Donville, déjà nommé. Second accessit, Louis Dejardin, déjà nommé, et Charles de Fabri-Beckers, d'Engis, pensionnaire.

Seconde classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — André Rolans, de Soiron, externe. — Thème. — Premier prix, André Rolans, déjà nommé. Second prix, Guillaume Dawance et Charles Dejardin, de Liège, externes. Premier accessit partagé, Auguste Detroz, de Liège, et Michel Lombard, de Grâce, externes. Second accessit partagé, Charles Chokier, de Liège, et François Van der Straeten, de Ponthoz, externes. — Version. — Premier prix, François Van der Straeten, déjà nommé. Second prix, Auguste Detroz, déjà nommé. Premier accessit, André Rolans, déjà nommé. Second accessit, Guillaume Dawance, déjà nommé. — Vers latin. — Premier prix, Charles Chokier, déjà nommé. Second prix partagé, Guillaume Dawance et André Rolans, déjà nommés. Premier accessit partagé, Henri Fagard, de Liège, et Edouard Lebe, de Herve, externes. Second accessit partagé, Auguste Detroz et François Van der Straeten, déjà nommés.

Concours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, André Rolans, déjà nommé. Second prix, Guillaume Dawance, déjà nommé. Premier accessit partagé, Charles Chokier, de Liège, externe. Second accessit, Hyacinthe Vandermaesen, de Liège, externe. — Version. — Premier prix, Auguste Detroz, déjà nommé. Second prix, André Rolans, déjà nommé. Premier accessit, Van der Straeten, déjà nommé. Second accessit partagé, Charles Chokier, de Liège, externe, et Edouard Lebe, déjà nommé. — Vers latin. — Premier prix, Charles Chokier, déjà nommé. Second prix, Guillaume Dawance, déjà nommé. Premier accessit, Auguste Detroz, déjà nommé. Second accessit, Edouard Lebe, déjà nommé.

Langue grecque. — Premier prix, André Rolans, déjà nommé. Second prix partagé, Auguste Detroz et Henri Fagard, déjà nommés. Premier accessit, François Van der Straeten, déjà nommé. Second accessit, Guillaume Dawance, déjà nommé.

Troisième classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Alphonse Falloise, de Liège, externe. — Thème. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Second prix, Louis Fransenster, de Beaufays, externe. Premier accessit, Lambert Joseph Defize, de Liège, externe. Second accessit partagé, Auguste Gérard, de Liège, et Joseph Geffroy, de Liège, externes. — Version. — Premier prix partagé, Alphonse Falloise, déjà nommé et Jules Geffroy, de Liège, externe. Second prix, Louis Fransenster, déjà nommé. Premier accessit partagé, François Bailleux, de Liège, externe, et Eugène d'Erkenteel, de Liège, pensionnaire. Second accessit partagé, Lambert Joseph Defize, et Auguste Gérard, déjà nommés.

Concours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Second prix, Louis Fransenster, déjà nommé. Premier accessit, Arnold Frossin, de Liège, externe. Second accessit partagé, Jules Geffroy, de Liège, externe, et Joseph Gérard Macors, de Liège, externe. — Version. — Premier prix, Joseph Gérard Macors, déjà nommé. Second prix, François Bailleux, déjà nommé. Premier accessit, Jules Geffroy, déjà nommé.

cessit partagé, Alphonse Falloise, déjà nommé, et Guillaume Gudoire, d'Ans, externe.

Langue grecque. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Second prix partagé, François Bailleux, déjà nommé, et Jean François Dehasse, de Liège, externe. Premier accessit, Joseph Grenier, déjà nommé. Second accessit partagé, Louis Trasenster, et Joseph Gérard Macors, déjà nommés.

Ont mérité mention honorable les élèves : Eugène Beaujean, de Liège, Louis Becquet, de Liège, Félix Bernard, de Montegnée, Pierre Joseph Dejaer, de Flémalle-Grande, Auguste Dejaer, et Emile Dejaer, de Liège, Adolphe Dejardin, de Liège, externes, et Félix Dupont, de Conde pensionnaire.

Quatrième classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Mathieu Grandjean, de Liège, externe. — **Thème.** — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Second prix, Benjamin Dubois, de Racour, externe. Premier accessit, Constantin Hamal, de Ville en Hesbaie, externe. Second accessit, Jean Joseph Kams, de Liège, externe. — **Version.** — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Second prix, Constantin Hamal, déjà nommé. Premier accessit, Benjamin Dubois, déjà nommé. Second accessit partagé, Jean Joseph Kams, déjà nommé, et François Dupont, de Conde, pensionnaire.

Langue grecque. — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Second prix, Benjamin Dubois, déjà nommé. Premier accessit, Adolphe Clermont, de Liège, externe. Second accessit, Constantin Hamal, déjà nommé.

Histoire et géographie. — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Second prix, Eugène Feye, de Hodimont, pensionnaire. Premier accessit, Constantin Hamal, déjà nommé. Second accessit, Jean Joseph Kams, déjà nommé.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix partagé, Mathieu Grandjean, et Benjamin Dubois, déjà nommés. Second prix, Constantin Hamal, déjà nommé. Premier accessit, Jean Joseph Kams, déjà nommé. Second accessit, Charles Defaveaux, de Liège, externe. — **Version.** — Premier prix, Constantin Hamal, déjà nommé. Second prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Premier accessit partagé, Benjamin Dubois, et François Dupont, déjà nommés. Second accessit, Louis Demay, de Liège, externe.

Cinquième classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Aucun élève ne s'est assez distingué dans les diverses branches d'instruction pour l'obtenir. — **Thème.** — Premier prix, Eugène Dubois, de Racour, externe. Second prix, Gustave Francotte, de Liège, externe. Premier accessit, Adolphe Maquigny, de Liège, externe. Second accessit, Edouard Dery, de Herstal, pensionnaire. — **Version.** — Premier prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Second prix, Adolphe Maquigny, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Dery, déjà nommé. Second accessit, Gérard Strieman, de Hollogne-aux-Pierres, externe.

Histoire et géographie. — Premier prix, Joseph Depatoul, de Liège, externe. Second prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Premier accessit, Godefroid Umé, de Liège, externe. Second accessit partagé, Edouard Dery, déjà nommé et Léon Pirou, de Liège, externe.

Cours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Second prix, Eugène Dubois, déjà nommé. Premier accessit, Adolphe Maquigny, déjà nommé. Second accessit, Lambert Laguesse, de Liège, externe. — **Version.** — Premier prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Second prix, Adolphe Maquigny, déjà nommé. Premier accessit, Eugène Dubois, déjà nommé. Second accessit partagé, Godefroid Umé, déjà nommé, et Edouard Dery, déjà nommé.

Ont mérité mention honorable les élèves : Nicolas Coheur, de Crisnée, externe, et Auguste Hayemal, de Spa, externe.

LANGUE FRANÇAISE. — Seconde Classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Le prix n'a point été obtenu. — Premier prix, Louis Devillers, de Slins, externe. Second prix, Charles Hamal, de Velroux, externe. Premier accessit, Alphonse Muller, de Liège, externe. Second accessit partagé, Charles Mathioli, de Liège, pensionnaire, et Joseph Moreau, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Prix partagé, Hyacinthe Deheselle, de Thimister, pensionnaire, et Auguste Gobert, de Cambrai, pensionnaire. Premier accessit partagé, Adolphe Geoffroy, de Liège, externe, et Joseph Moreau, déjà nommé. Second prix partagé, Adolphe Muller, et Charles Mathioli, déjà nommés.

Troisième classe. — Travail de l'année. — Prix de mérite. — Ce prix n'a point été obtenu. — Premier prix, Emile Jamme, de Liège, externe. Second prix, Félix Macors, de Liège, externe. Premier accessit partagé, Hipolite Dautreuve et Claude Mottet, de Liège, externes. Second accessit partagé, Alexandre Gérard, de Lens-sur-Geer, externe, et Edmond Nagelmackers, de Liège, externe.

Ont mérité mention honorable les élèves : André Deldeionnaire, de Liège, externe, Alphonse Jobard, de Liège, pensionnaire, Charles Joniaux, de Liège, externe, Hippolyte Mersch, de Maestricht, externe, Alphonse Plumier, de Liège, externe, Alphonse Ramoux, de Liège, externe, et Jules Soetemans, de Diest, externe.

Quatrième classe. — Travail de l'année. — Premier prix. Alphonse Ledouble, de Liège, externe. Second prix, Gustave Malherbe, de Liège, pensionnaire. Premier accessit partagé, Henri Larock, de Liège, et Gilbert Nollet, de Liège, externes. Second accessit, Jean L'Hoest de Racour, externe.

Langue allemande. — Travail de l'année. — Première division. — Premier prix, Eugène Wacken, déjà nommé. Second prix, Charles Mathioli, déjà nommé. Accessit, Louis Ramoux, de Jemeppe, externe.

Deuxième division. — Premier prix, André Rolans, déjà nommé. Second prix, Auguste Detroz, déjà nommé. Première accessit partagé, Félix Bernard, déjà nommé et Charles Jar-

cobs, de Brée, externe. Second accessit, Charles Chokier, déjà nommé.

A mérité mention honorable l'élève : Hyecidthe Deheselle, déjà nommé.

Troisième division. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Second prix, Auguste Gérard, de Liège, externe. Premier accessit partagé, Louis Trasenster et François Bailleux, déjà nommés. Second accessit partagé, Louis Becquet et Joseph Macors, déjà nommés.

Ont mérité mention honorable les élèves : Eugène Beaujean, Emile Dejaer, déjà nommés, Emile Robert, de Liège, externe, et Nicolas Lorerix, de Sussen, externe.

Quatrième division. — Premier prix, Edmond Nagelmackers, déjà nommé. Second prix partagé, Alphonse Ledouble, déjà nommé, et Félix Macors, déjà nommé. Premier accessit, Alphonse Plumier, déjà nommé. Second accessit partagé, Alphonse Ramoux et Jules Soetemans, déjà nommés.

Ont mérité mention honorable les élèves : Hippolyte Mersch, Alphonse Jobard, et Gustave Malherbe, déjà nommés.

Concours de la fin de l'année. — Première division. — Prix, Eugène Wacken, déjà nommé. Accessit, Charles Mathioli, déjà nommé.

Deuxième division. — Prix, André Rolans, déjà nommé. Accessit partagé, Charles Jacobs, déjà nommé et Louis Bugenoms, de Liège, externe.

Troisième division. — Prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Accessit partagé, Jules Geoffroy et François Bailleux, déjà nommés.

Quatrième division. — Prix, Félix Macors, déjà nommé. Accessit partagé, Alphonse Ledouble et Jules Soetemans, déjà nommés.

Histoire et géographie. — Travail de l'année. — Première division. — Premier prix, Denis Melchior Gilmar, de Foret, externe. Second prix, Louis Dejardin, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Rigo, de My, externe. Second accessit, Louis Ramoux, déjà nommé.

Deuxième division. — Premier prix, Emile Gillet, de Liège, externe. Second prix partagé, Guillaume Dawance, et André Rolans, déjà nommés. Premier accessit, Charles Jacobs, déjà nommé. Deuxième accessit partagé, Charles Chokier, et Charles Dejardin, déjà nommés.

Troisième division. — Premier prix partagé, Alphonse Falloise, et Louis Trasenster, déjà nommés. Second prix, François Bailleux, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Gérard Macors, déjà nommé. Second accessit, Jules Geoffroy, déjà nommé.

Statistique et économie politique. — Premier prix, Emile Gillet, déjà nommé. Second prix partagé, Alexandre de Paul, et Eugène Wacken, déjà nommés. Premier accessit, Charles Jacobs, déjà nommé. Second accessit partagé, Charles Chokier, et Jules Geoffroy, déjà nommés.

Mathématiques. — Cours supérieur. — Mécanique. — Premier prix, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second prix, François Salkin, de Liège, externe. Premier accessit, Louis Ramoux, déjà nommé. Second accessit, Auguste Gobert, déjà nommé.

A mérité mention honorable l'élève Hector Gérard, externe.

Géométrie. — Premier prix, Alexandre Deponthière, déjà nommé. Second prix, Auguste Gobert, déjà nommé. Premier accessit partagé, Louis Ramoux, et François Salkin, déjà nommés. Second accessit, Alexandre de Paul, déjà nommé.

Algèbre. — Cours supérieur. — Premier prix, Auguste Gobert, déjà nommé. Second prix partagé, Charles Chokier, et André Rolans, déjà nommés. Premier accessit, Guillaume Dawance, déjà nommé. Second accessit partagé, Edouard Lèbe, et François Van der Straten, déjà nommé.

Cours inférieur. — Première division. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Second prix, Louis Trasenster, déjà nommé. Premier accessit, Auguste Gérard, déjà nommé. Second accessit, Adolphe Dejardin, déjà nommé.

Ont mérité mention honorable les élèves : François Bailleux, Emile Jamme, et Dejaer, déjà nommés.

Deuxième division. — Premier prix, Henri Grady, de Voreux-Goreux, externe. Second prix partagé, Mathieu Grandjean, et Godefroid Umé, déjà nommés. Premier accessit, François Dupont, déjà nommé. Second accessit, Charles Mathioli, déjà nommé.

Troisième division. — Premier prix, Joseph Moreau, déjà nommé. Second prix, Lambert Laguesse, déjà nommé. Premier accessit, Louis Labye, de Liège, externe.

A mérité mention honorable l'élève : Eugène Dubois, déjà nommé.

Tenue des livres. — Prix, Auguste Fagot, de Liège, externe. Premier accessit, Victor Meyers, de Liège, externe. Second accessit, Alphonse Jobard, déjà nommé.

Physique et chimie. — Première division. — Premier prix, Eugène Wacken, déjà nommé. Second prix, Jules Geoffroy, déjà nommé. Premier accessit partagé, Emile Gillet, et Adolphe Geoffroy, déjà nommés. Second accessit, André Rolans, déjà nommé.

Deuxième division. — Premier prix, Louis Trasenster, déjà nommé. Second prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Premier accessit, Emile Dejaer, déjà nommé. Second accessit, Emile Jamme, déjà nommé.

Ont mérité mention honorable les élèves : Auguste Dejardin, et Joseph Kams, déjà nommés.

Dessin. — Première classe. — Dessin de la figure. — Deuxième prix, Auguste Gobert, déjà nommé. Premier accessit partagé, Félix Dupont, et Alphonse Falloise, déjà nommés. Second accessit, François Bailleux, déjà nommé.

Deuxième division. — Têtes de faces et de profil. — Deuxième prix, Auguste Detroz, déjà nommé. Premier accessit partagé, Charles Guillery, de Nivelles, pensionnaire, et Victor Rabier, de Liège, externe. Second accessit, Charles Aubin, externe.

Deuxième classe. — Architecture. — Première division. — Architecture au trait et au lavis. — Second prix partagé, Godefroid Umé, et Adolphe Dejardin, déjà nommés. Accessit, Prosper Bayet, de Liège, externe.

Deuxième division. — Ornement. — Second prix, Mathieu Moreau, de Liège, externe. Premier accessit partagé, Eugène Beaujean, déjà nommé, et Louis Devillers, déjà nommé. Second accessit, Michel Leruth, de Liège, externe.

Troisième classe. — Paysage. — Second prix, Eugène Fey, déjà nommé. Accessit, Joseph Kams, déjà nommé.

Quatrième classe. — Éléments. — Second prix, Emile Marchal, de Hautepeppe, pensionnaire. Premier accessit partagé, Théodore Guillery, de Nivelles, pensionnaire, et Joseph Marteau, externe. Second accessit partagé, Charles Dettienne, de Liège, externe, et Edouard Malherbe, déjà nommé.

PENSIONNAT. — Étude de la religion. — Première division. — Premier prix partagé, Félix Dupont, et François Dupont, déjà nommés. Second prix, Eugène Derkenteel, déjà nommé.

Deuxième division. — Premier prix, Charles Mathioli, déjà nommé. Second prix partagé, Arnold Bertrand, de Roclange, pensionnaire, et Hyacinthe Deheselle, déjà nommé.

Les officiers du deuxième bataillon de garde civique d'Anvers en garnison en cette ville, ont l'intention de donner leur démission au ministre de la guerre, la cause qui les y engage est trop forte pour qu'elle reste inconnue de la nation.

Ces messieurs, ennemis de l'arbitraire, ont vu par ordre de leur chef, traîner en prison et confondre avec des personnes que la société repousse, trois de leurs camarades, l'un pour avoir refusé sa signature à une lettre tout à fait étrangère au service, est puni pour 14 jours, l'autre pour s'être présenté 5 minutes trop tard à l'appel, et le 3^e pour s'en être absenté sont punis de 8 jours de réclusion.

Si la conduite de ces MM. n'avait pas toujours été exemplaire, et pleine de dévouement, je me serais bien gardé de me montrer leur partisan, mais en présence d'actes si arbitraires, on ne saurait garder le silence. (Art. comm.)

(Nous avons cru devoir retrancher de cet article quelques mots qui le terminent, et qui n'ajoutent rien à la pensée de l'auteur.)

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 13 août 1832.

Présents : MM. Louis Jamme, président ; Guillaume Plumier, Dejaer, Demonceau, Desooz, Nagelmackers, de Behr, Richard, Billy, Dehasse, Lombard, Frankinet, Dewandre, Bayet et Francotte.

On communique la lettre de la députation des états du 25 juillet dernier, qui fait connaître la réponse du ministre de l'intérieur, au mémoire adressé au roi par le conseil, pour provoquer des mesures contre l'envahissement de l'Ourte au lieu dit Forhu-Possé à Fetine. Il mande que c'est aux riverains et non à l'état de faire la dépense nécessaire pour garantir leurs propriétés, et que la pénurie du trésor public ne permet pas de la faire intervenir pour une somme quelconque dans cette dépense. Le conseil arrête que ce mémoire sera publié, et ladite réponse communiquée aux propriétaires riverains, pour qu'ils fournissent leurs observations.

Le conseil approuve la délibération de la commission des hospices du 17 juillet dernier, portant qu'il sera payé trente florins vingt trois cents au sieur Delchambre, avoué, et vingt florins soixante cinq cents au sieur Tombeur, avoué à Huy, pour frais de l'action intentée le 16 juillet 1825 par les hospices de Liège au sieur Jean François Gathy, pour paiement d'arrérages d'une rente de 5 fl. 74 1/2 cents, action à laquelle il a été renoncé, cette rente ayant été reconnue n'être pas à la charge de ce dernier.

Le collège des bourgmestre et échevins reni compte des nombreuses et très pressantes sollicitations qu'il a faites près du gouvernement depuis décembre 1830, pour obtenir le remboursement de 56366 florins 74 cents, dans laquelle somme est comprise l'avance du tiers des contributions faite par des habitants de cette ville dans les premiers momens de la révolution.

Le 25 juin dernier sur la demande faite par le ministre de l'intérieur, le collège a adressé à M. le gouverneur un nouveau travail contenant la division de ces dépenses entre les départemens de l'intérieur, et de la guerre d'après leur nature ou leur objet.

Le conseil déclare qu'il est très satisfait de la sollicitude avec laquelle le collège a traité cette affaire importante et il approuve les moyens ou considérations qu'il a fait valoir. On espère que le gouvernement ne tardera plus à faire droit aux justes réclamations de la régence.

Sur le rapport de la commission chargée de l'examen du plan des réparations à faire aux bâtimens du collège municipal et des dispositions propres à faciliter la surveillance des élèves et l'ordre dans les classes, le conseil décide :

1^o La cour par laquelle les élèves entrent actuellement sera fermée. Ils n'auront plus accès dans cette cour que pour aller aux lieux d'aisance destinés aux élèves des classes n^o 4, 2, 3 et 4.

2^o La grande porte de l'établissement sera la seule entrée des élèves. Elle sera fermée pendant la durée des classes. Les dernières passeront par les portes qui donnent sur la seconde cour pour se rendre aux diverses classes.

3^o Les première et seconde cours seront à la disposition des externes.

4^o L'École de dessin occupera les salles du dortoir actuel du pensionnat, lequel sera transféré dans la partie du bâtiment qui se trouve au dessus de l'école du dessin.

5^o Il sera formé deux classes des pièces actuelles de l'école de dessin et du réfectoire ;

6° Les classes indiquées au plan annexé au présent sous les n° 1 et 2 en rouge seront planchées. On établira les autres dans les pièces numéros 3, 4, 5, 6 et 7, aussi lavées en rouge. La classe numéro 4^{re} en noir, étant trop humide, sera abandonnée.

7° La pièce La, R. 4 servira de refectoire. Elle sera planchée et communiquera avec la cuisine.

8° Des nouvelles latrines seront établies pour les classes numéros 5, 6 et 7.

Le détail estimatif de ces travaux s'élève à 4436 florins 52 cents, auxquels il faut ajouter 100 florins pour plancher le refectoire, objet qui n'est pas compris dans ce devis; en tout 4536 florins 52 cents. Cette dépense sera imputée sur la partie disponible de l'allocation de 4800 florins portée au budget de 1832, pour travaux au collège. Il sera écrit au principal pour avoir son avis au sujet des baux ou papitres à fournir.

Lesdits travaux seront mis en adjudication.

Sur la demande d'une pension de retraite, faite par le sieur Bodson, employé des taxes municipales, et dont la place est supprimée, le conseil avait, le 14 juin dernier, ajourné sa décision, attendu que la position de ce dernier n'était pas suffisamment connue. Ensuite du rapport du directeur du 13 juillet dernier, et de nouvelles pièces fournies, cette demande est remise en délibération. Le sieur Bodson, âgé de 48 ans, ne paraissant pas incapable d'un service dans ladite administration, on recherchera le moyen de lui confier convenablement d'autres fonctions dans la même régie.

Le conseil décide qu'une adresse sera votée pour représenter au roi le danger de toute concession nouvelle aux exigences de la Hollande, et l'importance pour le commerce Belge, du maintien de la libre navigation de la Meuse et de l'Escaut. Une commission soumettra au conseil la rédaction de cette adresse, qui sera discutée dans le plus bref délai possible.

Il renvoie à l'examen d'une commission la réclamation des brasseurs du 6 août courant, contre la décision du conseil qui fixe à 55 cents par hectolitre, la restitution à la sortie du droit sur la bière exportée.

Il charge aussi une commission d'examiner la proposition de l'architecte de la ville, relative à l'achèvement de travaux sur le terrain qu'on remblaye au quai d'Avroy.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 30 août.

Naisances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 3 hommes, 3 femmes, savoir : Nicolas Corbusier, âgé de 75 ans, bouilleur, rue Naimette, époux de Marie Catherine Walin. — François Henri Maxim. De Lance, âgé de 68 ans, rentier, rue de la Wache, époux de Marie Françoise Lambertine De Loets de Detrixhe. — Henri Bernard, âgé de 49 ans, soldat au 11^e régiment 2^e bataillon 5^e compagnie. — Catherine Halet, âgée de 88 ans, rue pont St. Nicolas. — Marie Catherine Nizet, âgée de 84 ans, rue Ver-Bois, veuve de Pierre Renson. — Marie Jeanne Foulon, âgée de 79 ans, rentière, faub. d'Amersœur, V^e de Pierre Henvard.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un CHIEN d'arrêt d'une grande taille, marqué blanc gris, avec les oreilles brunes s'est EGARE dimanche dernier. Récompense à celui qui le ramènera rue de la Magdelaine n° 280.

On a l'honneur de prévenir MM. les négocians en verres blancs, que les MAGASINS de la VERRERIE, au quai d'Avroy, à Liège, sont toujours bien fournis en gobleterie, carafes, cylindres, verres à pied et tous autres articles ainsi que des objets en verres à l'usage de la pharmacie et de la chimie. C'est donc par erreur ou malveillance qu'on a répandu le bruit que les susdits magasins étaient dépourvus de marchandises.

Mardi dix-huit septembre 1832, à midi, il sera procédé dans la maison du sieur Brive, à Waseige, canton d'Avesnes, arrondissement de Huy, province de Liège, pardevant M^e LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle et solide FERME patrimoniale dont le corps de logis est couvert en ardoises, située au milieu de la commune de Meeffe, près dudit Waseige, contenant quatre vingt huit bonniers métriques, y compris treize bonniers de jardin et prairies, occupée par F. Marchant. Elle est libre de charges, elle sera exposée sur une mise à prix définitive de quatre vingt dix mille florins des Pays-Bas en masse, puis en détail pour le tout ou pour une partie. On pourra traiter de gré-à-gré avant le jour fixé pour la vente. On accordera toutes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour le prix et conditions.

Lundi 3 septembre, vers les quatre heures de relevée, on VENDRA chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, une très-bonne calèche, un cabriolet, des harnais pour un et deux chevaux, plusieurs bons meubles ainsi que des habillemens d'homme et de femme, dans laquelle se trouve des anciens habits de cour, etc. Argent comptant.

MOULLES très-fraîches, chez PERET, rue Ste. Ursule, 370

En l'étude du notaire BERTRAND, il sera procédé le 14 septembre, à dix heures du matin, à la VENTE aux enchères d'une RENTE de 59 fls 57 cents (106 7/2 Bbt. Liège), due par les enfans Philippe Lecrenier, constituée par acte de bail à rente, d'une maison et 5 bonniers de jardins et pré, situés au canton de l'Ouest de la ville de Liège. Les titres et conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit notaire.

() Par procès-verbal reçu par M^e LIBENS, notaire à Liège, en date du 30 août 1832, la MAISON portant le n° 286, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, occupée par M. Lejeune, pharmacien, a été Adjudgée moyennant la somme de 4016 florins 25 cents, aux termes des conditions de cette adjudication, toute personne solvable peut, dans les dix jours, Surenchérir ladite Maison d'un dixième du prix à la charge d'en faire la déclaration en l'étude dudit notaire LIBENS.

Le 3 septembre 1832, 10 heures du matin, il sera procédé à la VENTE publique aux enchères, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, de deux MAISONS portant le n° 26, situées rue sous l'Eau, faubourg d'Amersœur, à Liège, avec 69 perches 75 aunes de jardin, dit Cotillage, 52 perches 31 aunes de houblonnière et 43 perches 59 aunes de pré, sis au même lieu. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de cette vente.

Beau et grand QUARTIER à LOUER avec la jouissance d'un vaste jardin. S'adresser place Ste-Claire, n° 135. 110

L'épouse DONNAY, née Elisabeth CRESPIN, accoucheuse jurée, demeure rue coin de Herve, n° 484, à Herve.

On DEMANDE une FILLE de la campagne, ayant servi dans une bonne maison, sachant faire une cuisine bourgeoise, soigner le laitage et entretenir proprement une maison : on la préférerait de l'âge de 35 à 40 ans. Elle recevra un gage proportionné à ses talens. S'adresser au n° 77, derrière le Palais, où l'on dira pour qui c'est. 354

LIBRAIRIE DE J. DESOER, à LIÈGE.

Avis au barreau.

EN VENTE : LE DROIT CIVIL français, suivant l'ordre du code : ouvrage dans lequel on a tâché de réunir la théorie à la pratique, par M. TOULLIER, 5^e édition, revue, corrigée et augmentée d'un supplément étendu, dont l'objet est de mettre cet ouvrage en rapport avec la législation et la jurisprudence du royaume des Pays-Bas, tome SEIZIÈME, édition de Wahlen, à Bruxelles.

Prix Francs 5 »
Ce volume se vend séparément.

On trouve chez le même libraire : Commentarii juris romani privati, auctore Warnkoenig, tomus tertius, 4 gros volume 8^o à Liège, 1832. Prix Fr. 7 »

L'ouvrage, actuellement complet, se vend » 24 »
On vend à cette librairie tous les ouvrages nouveaux et l'on y procure promptement les livres qui ne se trouvent pas en magasin.

On s'abonne au même magasin à l'AMI DES ENFANS, journal du jeune âge, paraissant tous les samedis. Prix pour 3 mois : 1 fl. 50, pris au bureau, et 1 fl. 75 c. de port par la poste. 363

VENTE PAR SUITE D'UNE SURENCHÈRE SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE.

On fait savoir que, par acte reçu par M^e. de Befve, notaire à Liège, le treize février mil huit cent trente-deux, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de cette ville le dix-huit du même mois, la dame Elisabeth Sclain, veuve de Louis-Clement Wéry, demeurant Outre-Meuse, à Liège, a vendu à M^e Corneil-Joseph Neujean, avoué, demeurant à Verviers, une maison avec cour, écurie, jardin et dépendances, cotée 394, située rue Puits-en-Sock, à Liège, près du Pont Saint-Nicolas, aboutissant du levant à l'hôtel du Soleil, d'occident au sieur Monseur, du midi à la rue et du nord à l'eau, moyennant le prix et somme de trois mille sept cent quatre vingt florins, à payer aux créanciers inscrits à charge de la venderesse.

Que par exploit du onze avril mil huit cent trente-deux, l'acquéreur ayant fait faire les significations pour parvenir à la purge des hypothèques, M^{me}. Marie Catherine-Françoise-Julie Duvivier, veuve de M. Henri-Guillaume Bouhaye, rentière, sans profession, domiciliée à Liège, a requis, par deux exploits du vingt-quatre avril suivant, enregistrés, la mise en vente publique et aux enchères de ladite maison, et s'est obligée à en faire porter l'adjudication à un dixième en sus du prix, ainsi à quatre mille cent cinquante-huit florins.

En conséquence, la première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente et adjudication de la susdite maison, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance s'éant à Liège, le 9 juillet 1832, neuf heures et demie du matin.

M^e Gérard-Renier BERTRAND, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue St-Séverin, n° 53, continue d'occuper pour M^{me}. Bouhaye. BERTRAND, avoué.

Je soussigné commis-greffier du tribunal civil de première instance s'éant à Liège, certifie que, conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le dix mai mil huit cent trente-deux. RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le onze mai 1832, folio 114, case 3^e, reçu pour droit d'enregistrement un florin soixante cents, pour rédaction soixante deux et demi cents, additionnels cinquante huit cents, total deux florins quatre-vingt et demi cents. DE HARLEZ.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire a eu lieu le vingt-sept août mil huit cent trente-deux, et l'adjudication définitive est fixée et se fera à l'audience publique des criées dudit tribunal le vingt-neuf octobre même année, neuf heures et demie du matin, sur la mise à prix de quatre mille cent cinquante-huit florins, prix moyennant lequel l'adjudication préparatoire a été faite. BERTRAND, avoué. 364

() IMMEUBLES A VENDRE POUR SORTIR DE L'ÉTAT DE DIVISION.

Le vingt-cinq septembre 1832, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M. PAQUE, notaire à Liège, en son étude rue Souverain-Pont, à la VENTE des Immeubles suivants :

1° Quatre maisons sises rue de la Régence, à Liège, cotées 685, 686, 748 et 749.

2° Deux maisons, sises rue du Vert-Bois, à Liège, cotées 342 et 343.

3° Trois maisons, sises rue de la Botte, sur Meuse à Liège, cotées 407, 408 et 409.

4° Une maison, sise rue Cheravoye, à Liège, cotée 476.

5° Deux verges grandes de cotillage, situées à la Boverie, lieu dit Ruelle des Anes.

6° Deux verges 1/2 grandes de prairie, situées en la commune de Herstal, en lieu dit au Doya.

7° Quatre bonniers 3 verges grandes de terre en deux pièces situées en la commune d'Awans.

8° Une pièce de terre contenant 11 verges 1/2 grandes, situées en la commune de Spa, en lieu dit Warchaisy.

9° Deux pièces de terre, situées en lieu dit Aboriver, en Spa, contenant l'une trois et demi verges grandes, et l'autre trois verges grandes et quinze petites.

10° Une prairie, sise audit Spa, de quatre verges grandes et deux petites.

11° Une pièce de terre et une prairie, situées Thier del'Archie, à Spa, contenant l'une six verges grandes quatre petites et l'autre quatre verges grandes dix-sept petites.

S'adresser pour les conditions de la Vente à M. HOUSSAERT FORGEUR, rue de la Régence à Liège, ou audit M^e PAQUE, notaire, dépositaire des titres.

Une FILLE de quartier peut se présenter au n° 59, rue de Petite-Tour.

COMMERCE.

Fonds anglais du 28 août. — Consol. 83 7/8. — Fonds belges 76. — Fonds hollandais 00 0/0.

Bourse de Vienne du 21 août. — Métalliques, 87 1/2. Actions de la banque 446 0/0.

Bourse de Paris, du 28 août. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 12 juin 1830, 69 fr. 00 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 90 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 78 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 80 0/0. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 29 août. — Dette active, 718 0/0 0/0; idem différée 00 0/0. — Bill. de change 17 0/0. — Syndicat d'amor. 74 0/0 0/00 0/0, idem 3 1/2 0/0, 58 3/8 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0. — Rus. Hope et Co. 96 1/4 98 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 60 0/0. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 00 0/0. — Dan. à L. 0/0. — Ren. franc. 0 1/2. 69 3/8 0/00 00. — Métall. 85 1/2. — Naples Falc. 76 0/0; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 3/8 0/0 0/0. — A. R. 4^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 49 1/4 00. — Grec 2^e, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0.

Bourse d'Anvers du 30 août.

Change.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 0/0 av.	P	
Londres.	12 25	P	42 17 1/2
Paris.	47 1/4	A	47
Frankfort.	36 0/00	A	35 7/8
Hambourg.	35 1/2		35 3/8

Escompte 4 0/0

Cours des Effets.

Belyique	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	99 1/2 A.
	Empr. de 12 mill.	99 1/2 A.
	Empr. de 24 mill.,	75 1/4 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 29 et 30 août.

Le 3 mats américain Jupiter, cap. Webb, ven. de Richmond, chargé de tabac.
Le pleyt belge Antwerp Packet, cap. Rieke, ven. de Gool, chargé de manufactures.
Le pleyt belge Theresia Josepha, cap. Simons, ven. de Gool, chargé de diverses marchandises.
Le pleyt belge Catherine, cap. Vander Schuyt, ven. de Gool, chargé de diverses marchandises.
Six navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 29 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 7/8. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/4 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/2 P.

Prix des grains au marché de Liège du 30 août.

Froment, la rasière P.-B., 40 fl. 46 c.
Seigle, id 7 fl. 00 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.